



COMMUNE DE TANNAY

Municipalité

Préavis N° 1/26 au Conseil communal

Préavis relatif à l'octroi des diverses autorisations générales

Municipale responsable : Michaël Schlegel

Séance de la Commission des finances le 24 août 2026

Préavis présenté en séance du Conseil communal le 14 septembre 2026

Le Conseil communal de Tannay

Vu le préavis n° 1/26 relatif à l'octroi de diverses autorisations générales.
Vu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet.
Ouï les conclusions de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet.
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.
Décide d'approuver le préavis 1/26 relatif à l'octroi de diverses autorisations générales
d'adopter les sept autorisations générales susmentionnées au bénéfice de la Municipalité qui resteront valables jusqu'au 31 décembre de l'année du renouvellement intégral des autorités communales.

Adopté en séance de Municipalité le 18 août 2026 pour soumission au Conseil communal de Tannay.

Pour la Municipalité :

Le Syndic :
Michael Schlegel

La Secrétaire municipale
Martine Ray-Suillot



Adopté par le Conseil communal dans sa séance du 14 septembre 2026

Le Président

Giovanni De Pasquale



La Secrétaire

Yael Ashtamkar





**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
14 septembre 2026**

LE CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY

**Où l'exposé de la Municipalité,
Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

ACCEPTE

-

~~REFUSE~~

☐ A l'unanimité - ☒ A la majorité

OUI : 30 NON : 1 ABSTENTION : 1 NUL : 1

Préavis N° 01/26

Préavis relatif à l'octroi des diverses autorisations générales

Conformément aux articles 160 et suivants de la LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du 14.09.2026

Le Président

Giovanni De Pasquale



La secrétaire

Yael Ashtamkar